



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le 16 décembre 2021 à 19 h au Centre communautaire de Racine, situé au 136 route 222, Municipalité de Racine.

Sont présents :

Maire	Mario Côté
Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseillère district N° 2	Lilian Steudler
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseiller district N° 4	Michel Bergeron
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
Conseillère district N° 6	Louise Lafrance Lecours

Assiste également à la séance :

Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU BUDGET 2022

4. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL EN IMMOBILISATION 2022-2024

5. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-12-277

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire Mario Côté ;

Il est proposé par monsieur Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3. ADOPTION DU BUDGET 2022

2021-12-278

Présentation et adoption du budget 2022 pour l'exercice financier se terminant



le 31 décembre 2022

Conformément à l'article 445 du Code municipal, une présentation du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022 et du programme triennal d'immobilisation de la municipalité a été effectuée à la population présente par monsieur le maire, Mario Côté.

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE le budget pour des recettes et affectations de deux millions neuf cent trente-quatre mille soixante-six dollars (2 934 066 \$) et des dépenses et affectations de deux millions neuf cent trente-quatre mille soixante-six dollars (2 934 066 \$) donnant un budget équilibré soit accepté par le conseil de la Municipalité de Racine ;
- QUE le budget ou le document explicatif soit publié dans un journal local ;
- QUE le conseil de la Municipalité de Racine adopte le budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022.

4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PLAN TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS 2022-2024

2021-12-279

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE le conseil de la Municipalité de Racine adopte le plan triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2022-2024.

5. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

La période de questions débute à 19 h 21 et se termine à 19 h 29.

Les questions ont porté sur le budget

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-12-280

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, propose la levée de la séance à 19 h 29.

Mario Côté
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière